

Bref, le montant global mis à la disposition de la compagnie durant l'année a été de 184 millions et les remboursements se sont élevés à 300 millions. La somme des avances à recouvrer de la compagnie au 31 mars 1961 a été ainsi réduite de 116 millions.

TABLEAU 52
(en millions de dollars)

LE NATIONAL-CANADIEN: AVANCES ET REMBOURSEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960-1961	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1961 (provisoire)	1960	
Avances—			
Pour le remboursement de la dette.....	1.0	5.3	-4.3
Pour immobilisations.....	102.6	149.2	-46.6
Pour la caisse d'achats.....	4.0	7.5	-3.5
Pour le financement provisoire des déficits de recettes.....	55.5	41.0	14.5
	163.1	203.0	-39.9
Remboursements—			
Avances pour fins de capital et de conversion.....	-225.1	-445.7	220.6
Avances pour le financement provisoire des déficits de recettes.....	-75.0	-41.0	-34.0
	-300.1	-486.7	186.6
Excédent des avances sur les remboursements ou des remboursements sur les avances (-).....	-137.0	-283.7	146.7
Achat d'actions privilégiées à 4% (loi de 1952) sur la révision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada.....	20.5	22.3	-1.8
Augmentation ou diminution (-) nette, pendant l'année financière, des avances ou des placements à l'égard du National-Canadien.....	-116.5	-261.4	144.9

Le 31 mars 1960, il restait à recouvrer 4 millions de dollars de prêts provisoires consentis à Air-Canada pour combler son déficit de recettes de 1960. En 1960-1961, d'autres avances, au montant de 2 millions de dollars, ont été versées à cette fin. La somme de 6 millions de dollars a été remboursée ou créditez au cours de l'année. Toutefois, le gouvernement a versé des avances de 5 millions de dollars à Air-Canada pour combler son déficit de recettes de 1961, et au 31 mars 1961 cette somme demeurait à recouvrer.

Parmi les autres changements sous cette rubrique, il y a eu une augmentation de 9 millions de dollars dans les avances à la Société canadienne des télécommunications transmarines, de 11 millions dans les prêts au Conseil des ports nationaux, de 8 millions dans les prêts à la Commission de la capitale nationale et de 5 millions dans les prêts à la Commission d'énergie du Nord canadien.

Prêts aux gouvernements étrangers

Au 31 mars 1961, ces prêts s'élevaient à 1,378 millions de dollars, soit une diminution de 36 millions au cours de l'année financière.